

Rapport de la commission ad hoc au Conseil intercommunal du Conseil régional de Nyon sur le préavis du Comité de direction n° 3-2016 relatif au

## **"Dépôt auprès de la Confédération du Projet d'agglomération de 3ème génération du Grand Genève"**

La commission est composée de :

- Mme Nicole Baertschy, Municipale. Gilly
- M. Hervé Mange, Conseiller communal, Founex
- M. Michael Rohrer, Municipal, Gland, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur
- M. Olivier Tappy, Municipal, La Rippe, excusé
- M. Laurent Mieville, Conseiller communal, Nyon, excusé

La commission s'est réunie le mercredi 24 août dans les locaux du Conseil régional. Nous remercions les représentants du Conseil régional Mme Françoise Tecon-Hebeisen, membre du Comité directeur, ainsi que MM. Gérald Cretegny, président du Comité directeur et Patrick Freudiger, secrétaire du Conseil régional pour leur présence et les nombreuses réponses et éclaircissements apportés.

### **Préambule :**

Ce préavis est la suite logique du préavis n°13-2012 pour le Projet d'Agglomération 2 (PA2) et du PA1 déposé en 2007, première véritable concrétisations de la collaboration du district dans l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise, devenue par la suite "Grand Genève".

La Confédération au travers de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), participe au financement des projets d'agglomération qu'elle évalue pertinents, pour la réalisation de leurs infrastructures de mobilité, principalement pour les transports collectifs, mobilités douces et requalification d'axes. Ces projets, pour pouvoir être cofinancés par la Confédération, doivent être intégrés de manière cohérente dans un projet global de développement d'agglomération. Les projets sont réévalués tous les 4 ans.

Le cofinancement de la part de la Confédération entraîne un co-financement (pratiquement) automatique de la part du Canton. Un suivi de la réalisation des projets est effectué par la Confédération, et certains facteurs, comme le manque de cohérence dans le projet global ou le non-respect de délai de début des travaux peuvent péjorer la prise en considération et donc le financement des projets futurs. D'autre projets non cofinancés, comme des

compensations écologiques, permettent d'améliorer les chances de prise en considérations des projets susceptibles d'être cofinancés.

Notre agglomération a également la particularité de se trouver à cheval sur 2 pays, dont deux départements français et 2 cantons, ce qui ne facilite pas toujours les négociations... C'est dans le but de renforcer les liens et les coopérations transfrontalière et de corriger les manquements constatés par le passé, qu'une révision de la charte est également proposée dans ce préavis. La commission n'a pas de remarque particulière à émettre concernant la charte, document sûrement longuement négocié pour aboutir à des formulations acceptables pour toutes les parties, marqué de bonnes intentions, mais finalement peu contraignant.

## Les projets

La liste des projets annexé au préavis prévoit des "Mesures infrastructurelles transport", pour lesquelles un co-financement est demandé et des "Mesures urbanisation" et "Mesures paysage et environnement", destinées à démontrer la cohérence globale du projet d'agglomération, mais pas cofinancées par la Confédération.

Cette liste est classée par niveaux de priorité :

- **A** : projets pour lesquels un co-financement de la Confédération est demandé.
- **B** : projets prévus pour un horizon plus lointain, qui, dans la logique des choses, devraient passer en niveau de priorité A lors du dépôt du PA4.
- **Be** : idem à B, mais pour lequel les cofinancements ne sont que cantonaux et régionaux, ou par d'autres fonds, tel le fond d'infrastructures CFF.

Après avoir parcouru les différents projets avec les représentants du Conseil régional, la commission est convaincue par les mesures proposées et leur cohérence.

Cette liste de projets devra encore, avant d'être soumise à l'ARE, être validée par l'Assemblée du Grand Genève, composée par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). Celui-ci est composé de 24 membres, dont 3 de Régionyon. Pour rappel, Régionyon représente 10% des habitants et 8% des emplois de l'agglomération "Grand Genève".

## Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous recommande d'accepter les conclusions du préavis, soit :

- vu le préavis du Comité de direction n° 03-2016 concernant le projet d'agglomération 3<sup>ème</sup> génération charte et mesures pour le district de Nyon
- ouï le rapport de la commission ad'hoc
- ouï le rapport de la commission des finances
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide d'approuver la charte du projet d'agglomération et ses mesures ;  
d'autoriser les représentants du CoDir à signer ces documents.

Pour la commission

Mme Nicole Baertschy  
Municipale. Gilly

M. Hervé Mange  
Conseiller communal, Founex

M. Michael Rohrer  
Municipal, Gland  
1<sup>er</sup> membre et rapporteur

M. Olivier Tappy  
Municipal, La Rippe

M. Laurent Mieville  
Conseiller communal, Nyon

Gland, le 31 août 2016